GHT des Alpes du Sud

CHICAS - Cellule des Marchés
Tél. : 04.92.40.28.04
E-mail : cellulemarches@chicas-gap.fr

PLATEFORME HOSPITALIÈRE DU TERRITOIRE DES HAUTES-ALPES

Groupement Hospitalier de Territoire Alpes du Sud
Gap-Sisteron • Briançon • Laragne • Embrun • Aiguilles • Barcelonnette

🗁 : SE4 N343

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

REALISATION DE TRAVAUX, DANS LE CADRE D'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE BLANCHISSERIE ET FOURNITURE, INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE D'ÉQUIPEMENTS DE BLANCHISSERIE

Consultation n°017-2026

Marché passé en Appel d'Offres Ouvert en application des dispositions relatives aux marchés publics :
des articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2161-1, R. 2161-2, R. 2161-3, R. 2161-4 et R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

Code nomenclature DGOS : PF11DOOO – PF12DOOO – PF13DOOO – PF14AOOO – GD10AOOO

Date d'envoi de la consultation :
- **au BOAMP : 04/11/2026**
- **sur le site https://www.marches-publics.gouv.fr : 04/11/2026**

Date limite de réception des offres : 04/12/2026 à 12h00

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DES ALPES DU SUD
Direction des Achats et de la Logistique
1 place Auguste Muret
05 007 GAP CEDEX

SOMMAIRE

1 - Date et supports de parution / publication 4
2 - Pouvoir Adjudicateur 4
3 - Représentant du Pouvoir Adjudicateur 4
4 - Objet et étendue de la consultation 4
4.1 - Objet 4
4.2 - Mode de passation 4
4.3 - Type et forme de contrat 4
4.4 - Décomposition de la consultation 4
4.5 - Nomenclature 5
5 - Conditions de la consultation 5
5.1 - Délai de validité des offres 5
5.2 - Forme juridique du groupement 5
5.3 - Variantes 5
5.4 - Prestations supplémentaires éventuelles 5
5.5 - Confidentialité et mesures de sécurité 5
6 - Conditions relatives au contrat 6
6.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
6.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
7 - Contenu du dossier de consultation (DCE) 6
8 - Présentation des candidatures et des offres 6
8.1 - Documents à produire 6
8.2 - Visite sur site 9
9 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
9.1 - Transmission électronique 9
9.2 - Transmission sous support papier 11
10 - Examen des candidatures et des offres 11
10.1 - Sélection des candidatures 11
10.2 - Attribution des marchés 12
10.3 - Suite donnée à la consultation 13
11 - Renseignements complémentaires 13
11.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 13
11.2 - Informations des candidats non retenus 13
11.3 - Procédures de recours 13

1 - Date et supports de parution / publication

Date d'envoi à la Publication : **04/11/2026**

Supports de publication : JOUE, BOAMP et profil acheteur **https://www.marches-publics.gouv.fr**

2 - Pouvoir Adjudicateur

GHT des Alpes du Sud :
Etablissement support : Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud (CHICAS)
Direction des Achats
1, place Auguste Muret
B.P. 101
05007 GAP Cedex
Représenté par Monsieur Nicolas RAZOUX, Directeur d'établissement

3 - Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Monsieur Nicolas RAZOUX, Administrateur ou Monsieur Clément GIRARD, Directeur des achats.

4 - Objet et étendue de la consultation

4.1 - Objet

La présente consultation concerne :
REALISATION DE TRAVAUX, DANS LE CADRE D'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE BLANCHISSERIE ET FOURNITURE, INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE D'ÉQUIPEMENTS DE BLANCHISSERIE

Le présent marché a pour objet la réalisation de réalisation de travaux, de mise en décharge, puis de construction de deux locaux (local de produits lessiviels et local de brumisation/désinfection), de l'installation d'attentes (électrique, pneumatique et eau douce), ainsi que la fourniture, la livraison, l'installation, le raccordement et la mise en service d'équipements sur le site de la blanchisserie du CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DES ALPES DU SUD à Gap.

L'ensemble des travaux d'adaptation ou de renouvellement des installations techniques et des réseaux seront réalisés également dans le cadre de ce marché de travaux.

4.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

4.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

4.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en deux lots :

N° du lot	Intitulé du lot
Lot n°1 :	Travaux (démolition, construction de 2 locaux en panneaux sandwich, plomberie et électricité)

Lot n°2 :	Système de désinfection par brumisation (fourniture, installation, raccordement et mise en service)

4.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45111000-8	Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier
45421141-4	Travaux de cloisonnement
45330000-9	Travaux de plomberie
45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
39291000-8	Fournitures pour blanchisserie

5 - Conditions de la consultation

5.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.
Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

5.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base).
Les variantes ne sont pas autorisées

5.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Pour les travaux :
Obligatoires : Sans objet.

Pour les équipements :
Obligatoires : PSE 1 pour le lot n°2 : Extension de garantie d'un an

5.5 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des Clauses Administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

6 - Conditions relatives au contrat

6.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Pour les travaux :

La durée globale prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de **4** mois à compter de la notification du marché.

Pour les équipements :

Pour le lot n°2 : la durée globale prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de **4** mois à compter de la notification du marché.

Reconduction du marché :

Conformément à l'article R. 2112-4 du Code de la Commande Publique, le titulaire ne peut refuser la reconduction. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur en informera le titulaire deux mois avant la date anniversaire du marché. La non-reconduction n'ouvre pas droit à indemnisation.

6.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de **50 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.
L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

7 - Contenu du dossier de consultation (DCE)

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) lots 1 et 2
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes (plans)
- Le DPGF

Il est remis gratuitement à chaque candidat.
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

8 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.
Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

8.1 - Documents à produire

Les entreprises auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

8.1.1 Dossier Candidature :

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat).** Formulaires disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)
Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat produira ces mêmes documents (hors DC1) concernant les co-traitants ou sous-traitants éventuels sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise	Signature
1 - Lettre de candidature, et document d'habilitation du mandataire par ses co-traitants éventuels : **DC1** *Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :* • *N'entrer dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 de l'ordonnance du 26 novembre 2018* • *Satisfaire aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail*	Non
2 - En **cas de redressement judiciaire, le candidat fournit la copie du ou des jugements prononcés**	Non
3 - **Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société**	Oui
4 - Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K bis) datant de moins de 3 mois	Non
5 – Un **certificat d'assurance responsabilité civile en cours de validité**	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise	Signature
Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC 2), *Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :* • *Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles*	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise	Signature
• Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
• Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
• Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de trois ans seront pris en compte.	Non

• Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
• Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
• Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
• Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

**** Il sera réclamé au candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché les attestations prouvant qu'il est à jour :***

- de ses obligations fiscales auprès du Trésor public (disponibles sur l'espace sécurisé impots.gouv.fr), datant de moins d'un mois
- de ses obligations sociales (déclarations et paiements) auprès de l'Urssaf, attestations de vigilance de moins de 6 mois
- Le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail
- La liste nominative des salariés étrangers employés par le titulaire et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L.5221-2 du Code du travail.

En application de l'article R. 2144-1 à R.2144-7 du code, il sera demandé aux entreprises dont la candidature est incomplète de fournir les justificatifs manquants **dans un délai maximum de 10 jours calendaires** à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

Si le soumissionnaire retenu ne peut produire ces documents, dans les délais, son offre est rejetée. Le pouvoir adjudicateur présente la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

8.1.2 Dossier Offre :

Les soumissionnaires présenteront un dossier offre comprenant :

- **Un Acte d'engagement ATTR1 par lot complété et signé par la personne pouvant engager la société** (accompagné d'un RIB)

En cas de recours à la sous-traitance, le candidat doit compléter cet acte d'engagement qui sera accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement (DC4). Pour chacun des sous-traitants, le candidat devra joindre les éléments de candidature ci-dessus.

- **Un mémoire technique comprenant :**

 1- **Les plans et schémas d'implantation ou de principe au 1/50ème,**
 2- **Le planning d'installation** des équipements en précisant la durée et le moment de chaque intervention,
 3- **Les dispositions** que le fournisseur se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission et pour la réalisation des travaux, au vu des éléments du CCTP
 4- **La Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire (DPGF)**
 6- **Les documents techniques nécessaires à la connaissance de l'équipement proposé** et ses caractéristiques, rédigés exclusivement en français,
 7- **Le tableau des caractéristiques techniques (TCT)** des équipements (modèle) à compléter,
 8- **La liste chiffrée d'un kit de pièces détachées de première urgence (uniquement pour le lot 2).**

9- **Les conditions de garantie :** durée de garantie**,** liste détaillée et valorisée des pièces incluses et exclues dans la garantie**.**

10 - **Une note détaillée** précisant les dispositions qu'il propose en matière de **Service Après-Vente** et d'assistance et notamment **les moyens humains et matériels** dont dispose le candidat ainsi que les **délais d'intervention**,

11- **Un document décrivant les actions mises en place en interne** pour répondre à des **objectifs de développement durable** : *il est attendu que le candidat décrive sa démarche en termes de développement durable et notamment sa politique concernant :*

- *Sa responsabilité environnementale* ***:****(Certification de l'entreprise (Iso 14001, EMAS, …) ou mise en place d'un système d'évaluation, réduction des consommations d'énergie, emballage recyclable, gestion des produits en fin de vie, prise en compte l'environnement lors des déplacements pour les missions …)*
- *Sa responsabilité sociale (ressources humaines, intégration, désenclavement des zones rurales…)*
- *Sa responsabilité économique (innovation, qualité de service…)*

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.
Il est demandé par le pouvoir adjudicateur la signature manuscrite des documents d'offres. En cas d'absence de signature, une régularisation sera faite à l'issue du classement des offres, avec l'opérateur à qui il est envisagé de confier le marché.

8.2 - Visite sur site

Une visite sur site est conseillée.

Les conditions de visite sont les suivantes :
Rendez-vous sur site : jour et heure à convenir par téléphone avec confirmation par mél avec :

- M. Alexandre Masson Responsable Blanchisserie

Tél : 04 92 40 69 47
Mail : alexandre.masson@chicas-gap.fr

- M. Rémi Mougin, ingénieur logistique territorial – Direction des Achats et de la Logistique

Tél : 04 92 40 67 64 / 07 85 77 05 73
Mail : rmougin@ch-briançon.fr

9 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

9.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.
Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.
Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé USB). Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DES ALPES DU SUD
Direction des Achats
Cellule des marchés
1 place Auguste Muret
05 007 GAP CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.
La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.
Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est fortement conseillé au candidat de s'identifier en renseignant le nom de l'organisme soumissionnaire et le nom de la personne physique téléchargeant les documents, et de fournir une adresse électronique permettant d'assurer de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels précisions ou reports de délais.

Les offres seront obligatoirement dématérialisées et déposées sur le site https://www.marches-publics.gouv.fr :

Les soumissionnaires devront constituer leur dossier en tenant compte des indications suivantes afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée :
Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

- Adobe® Acrobat® (.pdf)
- Word (.docx) ou Excel (.xlsx)
- Rich Text Format (.rtf)
- Powerpoint.

Attention à la forme des documents transmis électroniquement :
Vous devez impérativement respecter le formalisme décrit ci-après et en annexe dans le document "*mode d'emploi de dépôt des offres électroniques*", page 3/3

En cas de format différent, le CHICAS se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat.

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe »
- ne pas utiliser certains outils, notamment les macros
- traiter préalablement les fichiers constitutifs de sa candidature et de son offre avec un antivirus.

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des instructions d'utilisation présentes sur le site https://www.marches-publics.gouv.fr

Il est rappelé que la durée de la transmission de la réponse du soumissionnaire vers le serveur https://www.marches-publics.gouv.fr est fonction du débit de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.
Les candidats devront prévoir un délai nécessaire pour la transmission électronique.

L'acte d'engagement et le bordereau de prix transmis par voie électronique pourront être signés au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'économie du 28/08/2006 (chapitre II). L'offre doit être accompagnée de ce certificat.
Les catégories de certificats de signature utilisés doivent être :

- conformes au référentiel intersectoriel de sécurité
- référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat (cf. http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/).

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré, vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1316-4 du code civil qui, entre les parties, a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.
En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de démontrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmise a été altéré.
Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme ou devra renoncer à déposer son pli de façon électronique.
Toute opération effectuée sur le site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

En cas de difficultés à télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, les candidats doivent activer l'aide en ligne.

Virus

Tout document électronique envoyé par un candidat, dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le CHICAS, peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.
Le CHICAS reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Attention à la forme des documents transmis électroniquement :

- ***les fichiers ne doivent pas être zippés***
- ***ne pas faire de répertoire***
- ***ne pas scanner les documents demandés à la suite les uns des autres pour ne faire qu'un seul document***
- ***le nom des fichiers doit comporter au plus 25 caractères***

9.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

10 - Examen des candidatures et des offres

10.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

10.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.
Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot travaux :

Critères retenus pour le jugement des offres	Pondération
1- Prix global des prestations	**50%**
2- Valeur technique	**45%**
2-1 Valeur technique des matériaux	35%
2-2 Réalisation des travaux	10%
2-2-1 Moyens humains et matériels affectés aux travaux	5%
2-2-2 Délai de réalisation	5%
3- Objectifs de développement durable	**5%**

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.
Les critères sont notés sur 100.
Concernant les prix forfaitaires de la DPGF, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Pour le lot équipement :

Critères retenus pour le jugement des offres	Pondération
1- Prix global des prestations	**50%**
2 - Valeur technique	**45%**
2-1 Valeur technique des équipements	35%
2-2 Service après-vente, assistance	10%
2-2-1 Moyens humains et matériels affectés au service après-vente	5%
2-2-2 Délai d'intervention après appel	5%
3- Objectifs de développement durable	**5%**

Le sous critère « service après-vente, assistance » sera analysé selon les éléments suivants :
- Les moyens humains et matériels affectés au service : 5 %
- Le délai d'intervention après appel : 5 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.
Les critères sont notés sur 100.
Concernant les prix forfaitaires de la DPGF, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

10.3 - Suite donnée à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

11 - Renseignements complémentaires

11.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.
Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

11.2 - Informations des candidats non retenus

Dès que le pouvoir adjudicateur a fait son choix, les opérateurs économiques non retenus seront informés du résultat de la consultation, selon les modalités suivantes :

- Le Pouvoir Adjudicateur informe les opérateurs économiques du rejet de leur offre et respecte le délai légal de suspension de signature avant de signer le marché (11 jours en envoi dématérialisé)
- Publication d'un Avis d'Attribution sur les supports légaux & officiels à l'issue de la notification

11.3 - Procédures de recours

Voies / Procédures / Délais de recours
Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Marseille
31 rue Jean-François LECA
Marseille 13 002.
Téléphone. 04 91 13 48 13

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Fait à GAP, le 03/11/2026

Pour le GHT des Alpes du Sud :
Pour le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud et par délégation,
Le Directeur Adjoint :

Clément GIRARD

CENTRE HOSPITALIER
Intercommunal des Alpes du Sud
Gap - Sisteron

Clément GIRARD
Signature numérique de Clément GIRARD
Date : 2026.11.03 16:13:18 +01'00'